

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION de mobiliers pour la salle des fêtes de Loubaresse : 30 tables et 100 chaises.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir de nouvelles tables et chaises pour la salle polyvalente de Loubaresse.

A ce titre, deux fournisseurs ont été contactés pour cette acquisition :

Entreprise	Adresse	Prix € HT	Prix € TTC
VEDIF	16 avenue Gardie 34510 FLORENSAC	3 855.40	4 626.48
SEMIO	BP 212 26002 VALENCE CEDEX	3 897.30	4 676.76

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CHOISIT le fournisseur VEDIF** pour l'achat de 30 tables et 100 chaises pour un montant de **3 855.40 € HT soit 4 626.48 € TTC**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le « Bon de commande » et plus généralement faire le nécessaire.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 09/04/2018 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION de distribution de l'eau potable sur la Commune des Monts-Verts avec le SIAEP du Rû de Fontbelle à compter du 1^{er} Juillet 2018.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

- que la Commune des Monts-Verts (48) pour les habitants du hameau « Font Blanche » bénéficie de la distribution d'eau potable du réseau communal de Val d'Arcomie,
- que la Commune des Monts-Verts (48) a transféré sa compétence de la gestion de l'eau au SIAEP du Rû de Fontbelle siégeant en mairie de La Fage St-Julien 48200,
- qu'à ce titre, il serait nécessaire d'établir une convention entre la Commune de Val d'Arcomie et le SIAEP du Rû de Fontbelle (et non la Commune des Monts Verts) afin de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable et ce, à compter du 1^{er} Juillet 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'établir une convention de 5 ans entre la Commune de Val d'Arcomie et le SIAEP du Rû de Fontbelle, définissant les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable à compter du 1^{er} Juillet 2018,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 09/04/2018 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE d'une convention avec Pôle Emploi pour la mise en place d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) au camping de Faverolles à compter du 15/04/2018.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'employer du personnel pour le gardiennage et l'entretien du camping de Faverolles ainsi que la gestion des locations au hangar de stockage et pour apporter une aide aux agents territoriaux de la commune avec la mise en place d'un contrat PEC; le contrat actuel en CUI-CAE se terminant le 14/04/2018.

L'agence Pôle Emploi de St-Flour a été contactée afin de procéder à la mise en place et à la signature d'un contrat PEC pour une durée de 1 an à raison de 20 heures hebdomadaires et ce, à compter du 15 Avril 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **EST FAVORABLE** à la mise en place d'un contrat PEC d'une durée de 1 an pour 20 heures hebdomadaires à compter du 15 Avril 2018,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec Pôle Emploi et le salarié ainsi que le contrat de travail PEC avec l'intéressé.

- **DECIDE** d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondants.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 09/04/2018
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Agenda d'Accessibilité Programmée (3^{ème} Tranche)
Confirmation du projet sur la programmation FCS 2018
Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2018.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de confirmer cette année les travaux de mise en accessibilité prévus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée : travaux échelonnés sur trois années 2016-2017-2018.

Le montant global des travaux s'élève à 100 908 € HT avec une programmation en :

2016 = 30 132 € HT (1^{ère} Tranche)
2017 = 36 240 € HT (2^{ème} Tranche)
2018 = 34 536 € HT (3^{ème} Tranche)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une demande de **subvention Fonds Cantal Solidaire 2018** à hauteur de 15 % sur la base d'une dépense éligible de 32 480 € HT

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

Subvention FCS 2018 : 4 872 €
Fonds propres : 29 664 €

Les travaux sont prévus dès le 2^{ème} semestre 2018 concernant la 3^{ème} Tranche.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 09/04/2018
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FOUR, le



BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITE :

Commune de Val d'Arcomie

DATE D'ENVOI :

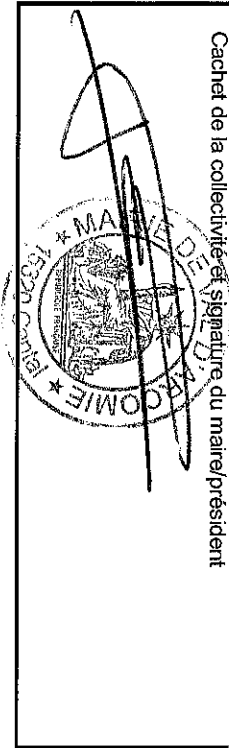
12/04/2018

NATURE DES DOCUMENTS (Les documents sont à transmettre en préfecture/ sous-préfecture en 1 seul exemplaire)	BUDGET PRIMITIF	Note de Présentation brève et synthétique du budget primitif *	Délibération approuvant le budget primitif	Délibération modificative Budget supplémentaire	COMPTE ADMINISTRATIF	Note de Présentation brève et synthétique du compte administratif*	Délibération approuvant le compte administratif	Délibération d'affectation des résultats	Etat des restes à réaliser	COMPTE DE GESTION (Etats II-1 et II-2 + page signatures)	Délibération approuvant le compte de gestion
Budget Principal	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
Budget Eau	X		X		X		X	X	X	X	X
Budget Assainissement	X		X		X		X	X	X	X	X
Budget Camping											
Budget Lotissement	X		X		X		X			X	X
Budget Atelier de stockage	X		X		X		X	X		X	X
Budget ZAC											
Sections Etats des sections Budget comm. Synd.	X				X						
Budget (autres, à préciser) : CLHT	X		X		X		X	X		X	X
Budget (autres, à préciser)											
Autres, à préciser : FDL 1259	X										

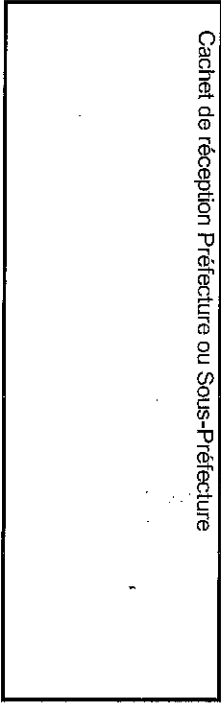
* Note de présentation brève et synthétique pour l'ensemble des communes ainsi que pour les EPCL comportant une commune de plus de 3 500 habitants
(Fiche pratique n°1)

Merci de compléter un autre bordereau pour les CCAS

Cachet de la collectivité et signature du maire/président



Cachet de réception Préfecture ou Sous-Préfecture



BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITE :

Commune de Val d'Arcomie

DATE D'ENVOI :

12/04/2018

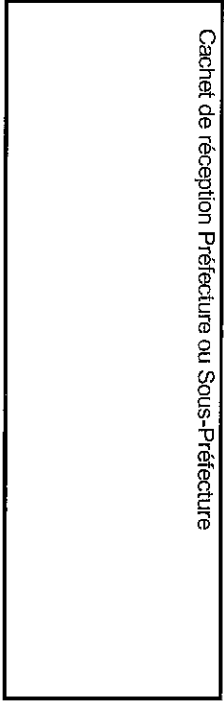
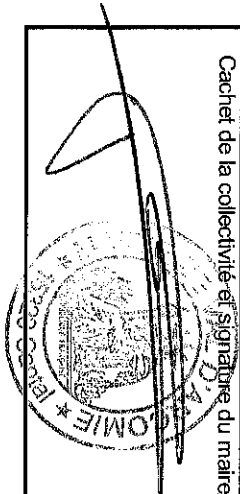
NATURE DES DOCUMENTS (Les documents sont à transmettre en préfecture/ sous-préfecture en 1 seul exemplaire)	BUDGET PRIMITIF	Note de Présentation brève et synthétique du budget primitif *	Délibération approuvant le budget primitif	Délibération modificative Budget supplémentaire	COMPTE ADMINISTRATIF	Note de Présentation brève et synthétique du compte administratif*	Délibération approuvant le compte administratif	Délibération d'affectation des résultats	Etat des restes à réaliser	COMPTE DE GESTION (Etais II-1 et II-2 + page signatures)	Délibération approuvant le compte de gestion
Budget Principal	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
Budget Eau	X		X		X		X	X	X	X	X
Budget Assainissement	X		X		X		X	X	X	X	X
Budget Camping											
Budget Lotissement	X		X		X		X			X	X
Budget Atelier de stockage	X		X		X		X	X		X	X
Budget ZAC											
Sections Etats des sections Budget comm. Synd.	X				X						
Budget (autres, à préciser) : CLHT	X		X		X		X	X		X	X
Budget (autres, à préciser)											
Autres, à préciser : FDL 1259	X									CDGD signature électronique	

* Note de présentation brève et synthétique pour l'ensemble des communes ainsi que pour les EPCI comportant une commune de plus de 3 500 habitants
(Fiche pratique n°1)

Merci de compléter un autre bordereau pour les CCAS

Cachet de la collectivité et signature du maire/président

Cachet de réception Préfecture ou Sous-Préfecture



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : Mmes, Mrs. MAGNE Céline, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à Nicolas FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Bâtiment de stockage, CLHT et Lotissement du Petit Bois :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du bâtiment de stockage, de la CLHT et du Lotissement du Petit Bois, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le receveur a satisfait à ses obligations,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du bâtiment de stockage, de la CLHT et du Lotissement du Petit Bois pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 12/04/2018

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2018

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-LOUR, le 12/04/2018

LE MAIRE

PARAN Bruno



Commune de VAL D'ARCOMIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Séance du 5 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 34
(dont 6 votes par procuration)
VOTES : Pour : 34 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		297028,13	33100,56		33100,56	297028,13
Opérations de l'exercice	1134562,22	1466937,94	596626,41	418400,08	1731188,63	1885338,02
TOTAUX	1134562,22	1763966,07	629726,97	418400,08	1764289,19	2182366,15
Résultats de clôture		629403,85	211326,89		71035,65	418076,96
Restes à réaliser			71035,65	48505,00		48505,00
TOTAUX CUMULES	1134562,22	1763966,07	700762,62	466905,08	1835324,84	2230871,15
RESULTATS DEFINITIFS		629403,85	233857,54			395546,31

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal de la commune 2017

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia BIGOT) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADÉ (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN (pouvoir de Cécile BOUDON) ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Joël ESTIVAL ; Nicolas FONTANEL (pouvoir de Angéline AMOUROUX) ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Cécile LIONNET ; Hubert PARAN ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; David TONDUT et Stéphane TROULLIER.

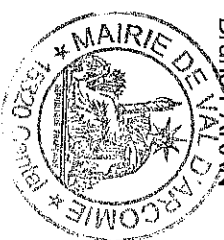
Date de publication : 12 avril 2018

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 12 avril 2018

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bruno PARAN



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - BUDGET PRINCIPAL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 avril 2018 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser,
un déficit de 233.857,54 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le Compte administratif présente :
un excédent d'exploitation de 332.375,72 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

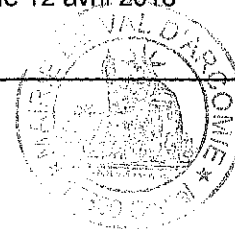
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	297028,13
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	505219,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	332375,72
1 - EXCEDENT AU 31.12.2017 (A+C) :	629403,85
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	233857,54
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	395546,31
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2017 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 5 avril 2018

Le Maire
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 29 Nombre de suffrages exprimés : 35 (dont 6 votes par procuration) VOTES : Pour : 35 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 30/03/2018	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2018 et de la publication le 12 avril 2018 A Val d'Arcomie, le 12 avril 2018
--	---



Eau de VAL D'ARCOMIE

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 34
(dont 6 votes par procuration)
VOTES : Pour : 34 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Séance du 5 avril 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		97392,87		147185,43		244578,30
Opérations de l'exercice	251879,60	228409,07	129025,26	88084,76	380904,86	316493,83
TOTAUX	251879,60	325801,94	129025,26	235270,19	380904,86	561072,13
Résultats de clôture		73922,34		106244,93		180167,27
Restes à réaliser			33683,14	18591,00	33683,14	18591,00
TOTAUX CUMULES	251879,60	325801,94	162708,40	253861,19	414588,00	579663,13
RESULTATS DEFINITIFS		73922,34		91152,79		165075,13

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'eau 2017

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia BIGOT) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADÉ (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN (pouvoir de Cécile BOUDON) ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Joël ESTIVAL ; Nicolas FONTANEL (pouvoir de Angéline AMOUREUX) ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Cécile LIONNET ; Hubert PARAN ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; David TONDUT et Stéphane TROULLIER.

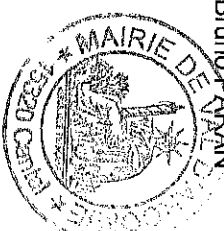
Date de publication : 12 avril 2018

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 12 avril 2018

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bruno PARAN



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - EAU

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 avril 2018

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 budget annexe de l'Eau

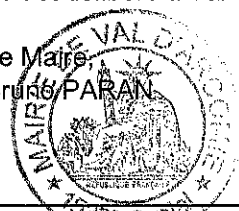
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser,
un excédent de 91.152,79 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le Compte administratif présente :
un déficit d'exploitation de 23.470,53 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

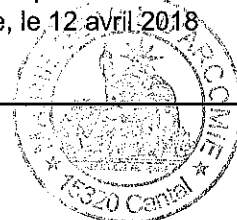
<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	97392,87
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	45450,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	23470,53
1 - EXCEDENT AU 31.12.2017 (A+C) :	73922,34
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
	73922,34
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2017 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 5 avril 2018

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 29 Nombre de suffrages exprimés : 35 (dont 6 votes par procuration) VOTES : Pour : 35 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 30/03/2018	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2018 et de la publication le 12 avril 2018 A Val d'Arcomie, le 12 avril 2018
--	---



Assainissement de VAL D'ARCOMIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 34
(dont 6 votes par procuration)
VOTES : Pour : 34 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2018

Séance du 5 avril 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13297,57	86389,30		86389,30	13297,57
Opérations de l'exercice	41463,75	40414,90	76330,92	107961,32	117794,67	148376,22
TOTAUX	41463,75	53712,47	162720,22	107961,32	204183,97	161673,79
Résultats de clôture		12248,72	54758,90		42510,18	
Restes à réaliser			0,00	92332,00	0,00	92332,00
TOTAUX CUMULES	41463,75	53712,47	162720,22	200293,32	204183,97	254005,79
RESULTATS DEFINITIFS		12248,72		37573,10		49821,82

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2017

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia BIGOT) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN (pouvoir de Cécile BOUDON) ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Joël ESTIVAL ; Nicolas FONTANEL (pouvoir de Angéline AMOUROUX) ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Cécile LIONNET ; Hubert PARAN ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; David TONDUT et Stéphane TROULLIER.

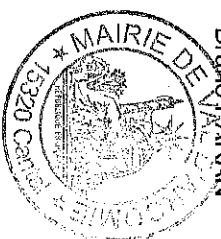
Date de publication : 12 avril 2018

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 12 avril 2018

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bruno PARAN



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - ASSAINISSEMENT

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 avril 2018

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 budget annexe de l'assainissement

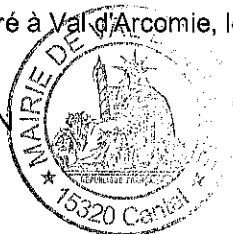
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser,
un excédent de 37.573,10 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le Compte administratif présente :
un déficit d'exploitation de 1.048,85 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	13297,57
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	11451,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	1048,85
1 - EXCEDENT AU 31.12.2017 (A+C) :	12248,72
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
	12248,72
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2017 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 5 avril 2018

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 29 Nombre de suffrages exprimés : 35 (dont 6 votes par procuration) VOTES : Pour : 35 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 30/03/2018	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2018 et de la publication le 12 avril 2018 A Val d'Arcomie, le 12 avril 2018
--	---



Bâtiment de stockage de VAL D'ARCOMIE

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 34
(dont 6 votes par procuration)
VOTES : Pour : 34 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT DE STOCKAGE

Séance du 5 avril 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4258,50	18159,34		18159,34	4258,50
Opérations de l'exercice	14984,82	37069,34	18772,34	18159,34	33757,16	55228,68
TOTAUX	14984,82	41327,84	36931,68	18159,34	51916,50	59487,18
Résultats de clôture		26343,02	18772,34			7570,68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14984,82	41327,84	36931,68	18159,34	51916,50	59487,18
RESULTATS DEFINITIFS		26343,02	18772,34			7570,68

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du bâtiment de stockage 2017

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia BIGOT) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN (pouvoir de Cécile BOUDON) ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Joël ESTIVAL ; Nicolas FONTANEL (pouvoir de Angéline AMOUREUX) ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Cécile LIONNET ; Hubert PARAN ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; David TONDUT et Stéphane TROULIER.

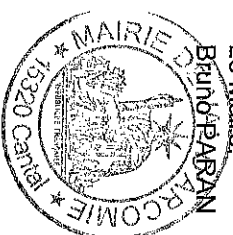
Date de publication : 12 avril 2018

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 12 avril 2018

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bruno PARAN



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - Bâtiment de stockage

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 avril 2018

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 budget annexe du Bâtiment de Stockage

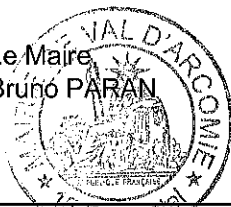
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser,
un déficit de 18.772,34 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le Compte administratif présente :
un excédent d'exploitation de 22.084,52 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

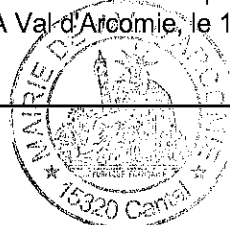
<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	4258,50
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	18773,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
1 - EXCEDENT AU 31.12.2017 (A+C) :	22084,52
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	18772,34
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	7570,68
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2017 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 5 avril 2018

Le Maire
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 29 Nombre de suffrages exprimés : 35 (dont 6 votes par procuration) VOTES : Pour : 35 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 30/03/2018	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2018 et de la publication le 12 avril 2018 A Val d'Arcomie, le 12 avril 2018
--	---



Coopérative Laitière de Haute-Truyère (CLHT) de VAL D'ARCOMIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CLHT

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 34
(dont 6 votes par procuration)
VOTES : Pour : 34 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2018

Séance du 5 avril 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7278,42	5501,37		5501,37	7278,42
Opérations de l'exercice	1772,37	18082,80	21213,08	5501,37	22985,45	23584,17
TOTAUX	1772,37	25361,22	26714,45	5501,37	28486,82	30862,59
Résultats de clôture		23588,85	21213,08			2375,77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1772,37	25361,22	26714,45	5501,37	28486,82	30862,59
RESULTATS DEFINITIFS		23588,85	21213,08			2375,77

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de la Coopérative Laitière de Haute-Truyère 2017

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia BIGOT) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN (pouvoir de Cécile BOUDON) ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Joël ESTIVAL ; Nicolas FONTANEL (pouvoir de Angéline AMOUROUX) ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Cécile LIONNET ; Hubert PARAN ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; David TONDUT et Stéphane TROULLIER.

Date de publication : 12 avril 2018

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 12 avril 2018

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bruno PARAN



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - CLHT

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 avril 2018

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 budget annexe de la Coopérative Laitière de Haute-Truyère

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser,
un déficit de 21.213,08 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le Compte administratif présente :
un excédent d'exploitation de 16.310,43 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

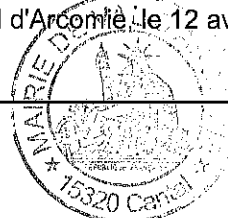
<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	7278,42
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	22611,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	16310,43
1 - EXCEDENT AU 31.12.2017 (A+C) :	23588,85
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	21213,08
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	2375,77
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2017 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2018)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 5 avril 2018

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 29 Nombre de suffrages exprimés : 35 (dont 6 votes par procuration) VOTES : Pour : 35 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 30/03/2018	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2018 et de la publication le 12 avril 2018 A Val d'Arcomie, le 12 avril 2018
--	---



Lotissement du Petit Bois de VAL D'ARCOMIE

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 34
(dont 6 votes par procuration)
VOTES : Pour : 34 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PETIT BOIS

Séance du 5 avril 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	1580,18		27907,42		27907,42	
TOTAUX	1580,18	0,00	35254,67	0,00	36834,85	0,00
Résultats de clôture	1580,18		35254,67		36834,85	
Restes à réaliser	1580,18	0,00	35254,67	0,00	36834,85	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	1580,18		35254,67		36834,85	

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du lotissement du Petit Bois 2017

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia Bigot) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN (pouvoir de Cécile BOUDON) ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Joël ESTIVAL ; Nicolas FONTANEL (pouvoir de Angéline AMOUROUX) ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Cécile LIONNET ; Hubert PARAN ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; David TONDUT et Stéphane TROULIER.

Date de publication : 12 avril 2018

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 12 avril 2018

Pour expédition conforme,

Le Maire

Bruno PARAND



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : Mmes, Mrs. MAGNE Céline, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à Nicolas FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – budget principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 2.202.700,00 €
Dépenses : 2.202.700,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 2.086.757,54 €
Dépenses : 2.086.757,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2018 – budget principal arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 2.202.700,00 €

Dépenses : 2.202.700,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 2.086.757,54 €

Dépenses : 2.086.757,54 €

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 12/04/2018

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2018

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 12/04/2018

LE MAIRE

PARAN Bruno



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : Mmes, Mrs. MAGNE Céline, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à Nicolas FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – budget annexe de l'eau

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 291.417,00 €
Dépenses : 291.417,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 388.622,93 €
Dépenses : 388.622,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget de l'eau arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 291.417,00 €
Dépenses : 291.417,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 388.622,93 €
Dépenses : 388.622,93 €

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 12/04/2018

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2018

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 12/04/2018

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : Mmes, Mrs. MAGNE Céline, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à Nicolas FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – budget annexe de l'assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 51.483,00 €
Dépenses : 51.483,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 169.882,00 €
Dépenses : 169.882,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 51.483,00 €

Dépenses : 51.483,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 169.882,00 €

Dépenses : 169.882,00 €

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 12/04/2018

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2018

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 12/04/2018

LE MAIRE

PARAN Bruno



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : Mmes, Mrs. MAGNE Céline, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à Nicolas FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – budget annexe du bâtiment de stockage

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget annexe du bâtiment de stockage qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 35.830,00 €
Dépenses : 35.830,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 38.180,34 €
Dépenses : 38.180,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe du bâtiment de stockage arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 35.830,00 €
Dépenses : 35.830,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 38.180,34 €
Dépenses : 38.180,34 €

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 12/04/2018

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2018

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 12/04/2018

LE MAIRE

PARAN Bruno



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : Mmes, Mrs. MAGNE Céline, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à Nicolas FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – budget annexe de la coopérative laitière de Haute-Truyère (CLHT)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget annexe de la coopérative laitière de Haute-Truyère (CLHT) qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 8.388,00 €
Dépenses : 8.388,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 26.935,08 €
Dépenses : 26.935,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe de la coopérative laitière de Haute-Truyère (CLHT) arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 8.388,00 €
Dépenses : 8.388,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 26.935,08 €
Dépenses : 26.935,08 €

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 12/04/2018

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2018

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 12/04/2018

LE MAIRE

PARAN Bruno



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : Mmes, Mrs. MAGNE Céline, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à Nicolas FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – budget annexe du lotissement du Petit Bois

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget annexe du lotissement du Petit Bois qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 48.681,18 €
Dépenses : 48.681,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 45.763,00 €
Dépenses : 45.763,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe du lotissement du Petit Bois arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 48.681,18 €

Dépenses : 48.681,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 45.763,00 €

Dépenses : 45.763,00 €

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

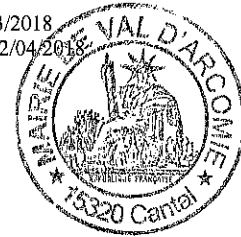
Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 12/04/2018

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2018

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 12/04/2018

LE MAIRE

PARAN Bruno



Nº 1259 COM (1)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TAUX	FDL	2018
------	-----	------

1 - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANT

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4	>>>	Total : 279 420
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b	>>>	

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée

Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹²	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹²	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	9,81	Produit attendu		890 900	87 397
Taxe foncière (bâti).....	13,81	219 420		971 500	134 164
Taxe foncière (non bâti).	101,33	279 420	= 1,00000	57 100	57 859
CFE.....	>>>	Produit à taux constants	(6 décimales)		
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					
				Produit fiscal attendu	219 420

le 22 MARS 2018

A Val d'Accomice, VAL D., le 05.04.2018

MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 108 VAL-D'ARCOMIE
ARRONDISSEMENT : 15 SAINT-LOUR
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE ST FLOUR



N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	20 567
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	628
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	7 626
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Autres allocations	
Dotations pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 12

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	172
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	13 945
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR 8

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau national 13	Taux départemental 14	Taux plafonds 2018 15	Taux 2017 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col. 15 - col. 16) 17
Taxe d'habitation.....	24,47	26,83	67,08	12,33000	54,75
Taxe foncière (bâti).....	21,00	23,85	59,63	2,44000	57,19
Taxe foncière (non bâti).	49,46	93,46	233,65	8,78000	224,87
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
>>>	>>>	32,17
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national	>>>	
communal	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN 18	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
	Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : Mmes, Mrs. MAGNE Céline, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à Nicolas FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Fixation des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, le conseil municipal doit délibérer annuellement sur les taux des taxes directes locales.

Il rappelle les taux des taxes appliquées en 2017 et propose de ne pas augmenter ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de reconduire à l'identique les taux d'imposition pour l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,81 %
- Foncier bâti : 13,81 %
- Foncier non bâti : 101,33 %

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 12/04/2018

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2018

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 12/04/2018

LE MAIRE

PARAN Bruno



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUREUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : RENOVATION de la salle polyvalente de Faverolles et Mise en place d'un réseau de chaleur communal :

Mission de coordination Sécurité Protection Santé - Choix de la société.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie expose à l'assemblée la nécessité de confier la mission de coordination Sécurité Protection Santé à une société pour les chantiers de rénovation de la salle polyvalente de Faverolles et de mise en place d'un réseau de chaleur communal.

Ainsi, trois sociétés ont été consultées, à savoir : **annexe ci-jointe.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de confier à la société **APAVE RODEZ 12000** la mission de coordination SPS au montant de **2 109 € + 1 739 € = 3 848 € HT** pour ces deux chantiers de travaux,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les deux contrats distincts de mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé à intervenir.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12/04/2018 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



ANALYSE DES OFFRES MISSION COORDINATION SPS

SALLE DES FETES et CHAUFFERIE avec RESEAU DE CHALEUR à Faverolles

Bureau	Bâtiments	Mission	Décomposition		Montant € HT	Montant € TTC	Remarques
APAVE Rodez	SALLE DES FETES	CSPS	Conception	462.50	2 109.00	2 522.36	Durée 12 mois Niveau 2
			Réalisation	1646.50			
	CHAUFFERIE	CSPS	Conception	425.50	1 739.00	2 079.84	Durée 8 mois Niveau 2
			Réalisation	1313.50			
VERITAS Cournon	SALLE DES FETES	CSPS	Conception	380.00	2 042.50	2 451.00	Durée 12 mois Niveau 3
			Réalisation	1662.50			
	CHAUFFERIE	CSPS	Conception	380.00	1 900.00	2 280.00	Durée 8 mois Niveau 3
			Réalisation	1520.00			
SOCOTEC Aurillac	SALLE DES FETES	CSPS	Conception	700.00	2 800.00	3 348.80	Durée 12 mois Niveau 3
			Réalisation	2100.00			
	CHAUFFERIE	CSPS	Conception	475.00	1 900.00	2 272.40	Durée 8 mois Niveau 3
			Réalisation	1425.00			

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : RENOVATION de la salle polyvalente de Faverolles et Mise en place d'un réseau de chaleur communal :

Mission de Contrôle Technique - Choix de la société.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie expose à l'assemblée la nécessité de confier la mission de Contrôle technique à une société pour les chantiers de rénovation de la salle polyvalente de Faverolles et de mise en place d'un réseau de chaleur communal.

Ainsi, trois sociétés ont été consultées, à savoir : **annexe ci-jointe.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de confier à la société VERITAS AURILLAC 15000 la mission de Contrôle Technique au montant de 4 250 € + 2 350 € = 6 600 € HT pour ces deux chantiers de travaux,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les deux contrats distincts de mission de Contrôle Technique à intervenir.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12/04/2018 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FOUR, le

LE MAIRE
PARAN Bruno



Analyse des offres mission de Contrôle Technique

SALLE DES FETES et CHAUFFERIE avec RESEAU CHALEUR à Faverolles

Bureau	Bâtiment	Mission	Décomposition	Montant € HT	Montant € TTC	Remarques
APAVE Aurillac	SALLE DES FETES	L+LE+SEI+HAND+AT T HAND	Ensemble	6 375,00	7 624,50	
	CHAUFFERIE	L+LE+SEI+HAND+AT T HAND	Ensemble	2 987,50	3 573,05	
SOCOTEC Aurillac	SALLE DES FETES	L+LE+SEI+HAND+AT T HAND	Ensemble	4 700,00	5 621,20	
	CHAUFFERIE	L+LE+SEI+HAND+AT T HAND	Ensemble	2 700,00	3 229,20	
VERITAS Aurillac	SALLE DES FETES	L+LE+SEI+HAND+AT T HAND	Ensemble	4 250,00	5 083,00	
	CHAUFFERIE	L+LE+SEI+HAND+AT T HAND	Ensemble	2 350,00	2 810,60	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : RENOVATION de la salle polyvalente de Faverolles et Mise en place d'un réseau de chaleur communal :

Etude géotechnique - Choix de la société

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie expose à l'assemblée la nécessité de confier l'étude géotechnique à une société pour les chantiers de rénovation de la salle polyvalente de Faverolles et de mise en place d'un réseau de chaleur communal.

Ainsi, deux sociétés ont été consultées, à savoir : **annexe ci-jointe.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de confier à la société **ALPHA BTP Sud 63960 Veyre Monton** l'Etude géotechnique au montant de **1 375 € + 1 375 € = 2 750 € HT** pour ces deux chantiers de travaux,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer « le Bon pour accord » des devis distincts de l'Etude géotechnique à intervenir pour ces deux chantiers.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12/04/2018 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



ANALYSE DES OFFRES ETUDE GEOTECHNIQUE

SALLE DES FETES et CHAUFFERIE avec RESEAU DE CHALEUR à Faverolles

Bureau	Bâtiments	Mission	Décomposition		Montant € HT	Montant € TTC
ALPHA BTP Sud Veyre Monton	SALLE DES FETES	Etude	Sondage	1 035,00	1 375,00	1 650,00
			Rapport	340,00		
	CHAUFFERIE	Etude	Sondage	1 035,00	1 375,00	1 650,00
			Rapport	340,00		
ALPHA BTP Nord Romagnat	SALLE DES FETES	Etude	Sondage	1 235,00	1 585,00	1 902,00
			Rapport	350,00		
	CHAUFFERIE	Etude	Sondage	1 235,00	1 585,00	1 902,00
			Rapport	350,00		

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET – Rénovation d'une salle socio-culturelle avec hébergement à Saint-Marc

**Résultat de l'appel d'offres – Procédure adaptée
Autorisation de Monsieur le Maire à signer.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de VAL D'ARCOMIE a souhaité engager une consultation des entreprises pour l'affaire citée en objet.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 29/01/2018 au 23/02/2018 à 12 h. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation « achatpublic.com » (procédure adaptée).

Monsieur le Maire, en qualité de maître d'ouvrage, indique que différentes offres ont été reçues pour chacun des 13 Lots. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il ressort que ces offres sont recevables et le montant estimatif global de l'architecte étant de 334 387.73 HT.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des conclusions de l'analyse des offres et à délibérer.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et des propositions des différentes entreprises par Lot, Monsieur le Maire propose :

- de retenir **l'offre des entreprises par lot suivant le tableau ci-annexé** pour un montant prévisionnel de **296 554.85 € HT**.

- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.
- de signer les marchés ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE RETENIR l'offre des entreprises par lot suivant le tableau ci-annexé**, pour un montant prévisionnel de **296 554.85 € HT**.
- **D' AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec chacune des entreprises retenues
- **D'ADOPTER** le plan prévisionnel de l'opération,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la signature des documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

POUR : 34 Voix

ABSTENTION : 1 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 18/04/2018
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



RECAPITULATIF

N° DU LOT - CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANT H.T.	ESTIMATION H.T.
1 - GROS ŒUVRE - V.R.D.	Roger MARTIN	89 895,07 €	85 500,00 €
2 - CHARPENTE BOIS	COMBE - GIRARD	9 565,27 €	18 000,00 €
3 - COUVERTURE ET BARDAGE ZINC	PARATIAS	8 535,96 €	19 000,00 €
4 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	JARRIGE	26 331,00 €	24 500,00 €
5 - MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	COMBE - GIRARD	28 105,30 €	20 000,00 €
6 - DOUBLAGES - CLOISONS SECHES - PLAFONDS	LOZERE ISOLATION	36 426,04 €	34 500,00 €
7 - FERRONNERIE - SERRURERIE	SERRURERIE DE LA MARGERIDE	11 728,28 €	12 000,00 €
8 - CHAPES - CARRELAGES - FAIENCES	AUBRAC MARGERIDE CARR.	13 923,12 €	18 500,00 €
9 - SOLS SOUPLES	ROLLIER	3 685,65 €	3 800,00 €
10 - ENDUITS EXTERIEURS	VAZ RAVALEMENT	1 801,59 €	3 500,00 €
11 - PEINTURE - NETTOYAGE	LOZERE PEINTURE	9 225,96 €	10 000,00 €
12 - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	MOURGUES CALMELS	35 953,94 €	35 000,00 €
13 - ELECTRICITE- COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	CHASSANY Roger	21 377,67 €	30 000,00 €
	TOTAL H.T.	296 554,85 €	314 300,00 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE d'une Convention de mise à disposition d'un local à St-Just avec l'association « Les Malts-Fêteurs ».

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

- la demande par courrier du 11/12/2017 de l'association « Les Malts Fêteurs » nouvellement créée, qui cherche un local pour leur brasserie associative,
- la possibilité de mettre à disposition de cette association à titre gratuit un local au rez-de-chaussée de l'ancienne école de St-Just d'une surface de 35 m2 (les frais d'eau et d'électricité restant à la charge des preneurs), et ce, à compter du 1^{er} Juin 2018 par convention d'une durée d'un an renouvelable deux fois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre à disposition de l'association « Les Malts Fêteurs » à titre gratuit un local au rez-de-chaussée de l'ancienne école de St-Just d'une surface de 35 m2 (les frais d'eau et d'électricité restant à la charge des preneurs), et ce, à compter du 1^{er} Juin 2018 pour une durée d'un an (renouvelable 2 fois) pour leur activité de brasserie associative sous réserve que ce local ne soit pas utilisé à but commercial mais pouvant ponctuellement servir dans le cadre d'animations,

.../...

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 18/04/2018 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE

PARAN Bruno



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE d'une convention avec Pôle Emploi pour la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel d'un demandeur d'emploi du 17 au 31/05/2018.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'embauche de personnel suite à une baisse d'effectifs (1 départ et 1 agent en indisponibilité de longue durée) depuis la fin du 1^{er} Trimestre 2018 et le besoin de mettre en place un encadrement du personnel technique.

Après lancement d'une offre d'emploi auprès des services de Pôle Emploi, il a été convenu, avant même le recrutement du demandeur d'emploi retenu, de procéder à une période de mise en situation en milieu professionnel de 15 jours avec la signature d'une convention avec Pôle Emploi.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **EST FAVORABLE à la mise en place d'une convention avec Pôle Emploi** de mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel du demandeur d'emploi retenu et ce, **à compter du 17 jusqu'au 31 Mai 2018 inclus,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec Pôle Emploi et l'intéressé.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 03/05/2018 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 5 AVRIL 2018

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 35

L'an deux mille dix-huit et le 5 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne

Etaient absents : Mme MAGNE Céline, MM BOUQUET Julien BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
AMOUROUX Angéline donne pouvoir à FONTANEL Nicolas

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Accroissement temporaire d'activité.
Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.**

Vu l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relatif au recrutement des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité occasionné par une baisse d'effectifs (1 départ et 1 agent en indisponibilité de longue durée) depuis la fin du 1^{er} trimestre 2018 et le besoin de mettre en place un encadrement du personnel technique ;

Considérant que le recrutement pour besoin occasionnel sera effectué sur les périodes précisées ci-dessous selon les nécessités du service ;

Considérant que l'agent recruté pourra bénéficier éventuellement des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;

Étant précisé que le profil du candidat retenu sera déterminé par la nature des missions et par le grade donnant vocation à occuper cet emploi ;

Étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2018 ;

Période	Emploi	Nombre de postes	Rémunération
<u>Service du personnel</u>			
Du 1er Juin 2018 au 31 Mai 2019 inclus	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe Temps complet	1	IB 459 IM 402

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'OUVRIRE** ledit poste temporaire qui figure au tableau ci-dessus ;
- **DE L'AUTORISER** à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et pour faire face aux besoins temporaires détaillés dans le tableau ci-dessus, un agent non titulaire selon les modalités susvisées ;
- **DE L'AUTORISER** à signer les contrats de travail correspondants et les éventuels avenants.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 03/05/2018 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 29/03/2018. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FOUR, le

